

Commune de 01540 VONNAS

**Nombre de
Membres**
En exercice : 23
Qui ont pris part au vote : 21
Pour : 21
Date de la convocation : 4 décembre 2025

Séance du 9 décembre 2025

Délibération 2025-12-09 - 07

L'an deux mil vingt-cinq le 9 décembre

À 19h15, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil municipal, en mairie de Vonnas sous la présidence de Monsieur **Alain GIVORD, Maire**

PRESENTS :

GIVORD Alain	CARJOT Jean-François	DESMARIS Elodie
GIVORD Jean-Louis	RABUEL Claude	BERTHOUD Françoise
DUCLOS Nathalie	THIBERT Karine	TRONCY René
GREGOIRE Cédric	LEQUEUX Sébastien	DESRAYAUD Alexandre
DUMARAIS Serge	GABILLET Guy	PERROUD Marie-Françoise
NIZET Cécile	TRESSELT Nadine	MIGNOT Catherine
LAURENT Michèle		

Secrétaire de séance : Karine THIBERT

Absent(e) excusé(e) : Françoise DUBOIS, Ufuk YUKSEL, Caroline TROUILLOUX, Christian RAVOUX

Pouvoirs : Françoise DUBOIS donne pouvoir à Nathalie DUCLOS, Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Jean-Louis GIVORD

OBJET: Convention DOCAPOST

OBJET : Convention DOCAPOST

Monsieur Jean-François CARJOT, 1^{er} adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :

Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de gestion de l'Ain

Monsieur le Maire, donne lecture au conseil municipal, du projet de convention du CDG01.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
et à la majorité de ses membres présents ou représentés, ou à l'unanimité,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention et toutes pièces s'y rapportant pour la continuité de la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à conclure la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain annexée à la présente délibération.

*ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE
ET AFFICHAGE EN DATE DU 12 DEC. 2025*

**Adopté à l'unanimité
Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain GIVORD**



Accusé de réception en préfecture
001-210104576-20251209-2025-12-09-07-DE
Date de réception préfecture : 12/12/2025